

DECISION DU MAIRE

Objet : Marché public passé selon la procédure adaptée
Réhabilitation d'une maison en Cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie

CONTEXTE

Une consultation a été engagée en vue de réaliser la réhabilitation d'une maison en Cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie.

Ce marché a été passé selon la procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

CADRE JURIDIQUE DE LA DECISION

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2020_13 du Conseil Municipal, en date du 27 mai 2020, donnant au Maire délégation de signature en ce qui concerne la passation des marchés publics passés selon la procédure adaptée,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique,

Vu les mesures de publicité opérées, à savoir l'envoi à la publication sur les Annonces Landaises et sur la plateforme Demat Ampa,

Vu la Commission « Appel d'offres » en date du 4 mars 2024

Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire

DECIDE

1/ D'attribuer le marché concernant les travaux de réhabilitation d'une maison en Cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie aux prestataires suivants :

Lot 1 Terrassement – VRD :	ADOUR VRD	45 446,44 € HT
Lot 2 Démolition – Gros œuvre :	GARBAY	58 734,42 € HT
Lot 3 Charpente – Couverture – Zinguerie :	LALANNE	32 547,52 € HT
Lot 4 Menuiseries extérieures :	LABASTERE	24 268,00 € HT
Lot 5 Menuiseries intérieures – Agencement :	SOGEME	7 870,00 € HT
Lot 6 Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds :	BUBOLA	19 074,82 € HT
Lot 7 C.V.R. - Plomberie – Sanitaire :	DEC ENERGIE	25 595,42 € HT
Lot 8 Electricité :	IONYS	12 101,97 € HT
Lot 9 Chapes – Faïence :	TAILLEPIED	4 860,58 € HT
Lot 10 Peintures – Sols souples :	SADYS	16 703,95 € HT
Lot 11 Aménagement paysager :	BEVER	8 788,39 € HT

2/ Les dépenses sont prévues au budget au Chapitre 23.

A Saint-Martin-d'Oney, le 18 mars 2024

Le Maire,



Philippe SAËS